

**PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la  
ligue Nouvelle Aquitaine Savate B. F. et D.A.  
du 8 Mars 2026**

**Gymnase du collège Lucie-Aubrac, 10 Av. de Verdun,  
33570 Lussac.**

**Ordre du jour AGE :**

- Vote sur la modification des Statuts de la Ligue : Présentation et approbation des nouveaux statuts,

**Membres du comité directeur présents :**

Mr BARRERE Stéphane (Président), Mme DA SILVA Sylvie (Vice-Présidente), Mr GUERRY Mathieu (Secrétaire) Mme GASPERONI Sandrine (Membre)

**Membres excusés :**

Mr BIBARD Clément (Trésorier),

**Membre démissionnaire :**

Mme ANTONIAZZI Marianne (Vice-Présidente)

**Délégués représentant des comités départementaux présents :**

M MONTEAU Frédéric (CD16), Mme GASPERONI Sandrine (CD19), Mme FARGEOT-CANARD Hélène (CD24), Mme PEREZ DIGON Josefina (CD33), Mme Prevost Yamina (CD33), M Perier Laurent (CD33), M LANGLOIS LE ROY Yannick (CD40), Mme PRUGENT-LERE Emeline (CD40), M DELVERT Jean Luc (CD47),

Mme FARGEOT-CANARD Hélène (CD24) détient une procuration de M. FRAIGNEAU Jacques (CD24) et peut donc voter en son nom.

Après émargement des membres du Comité directeur et des représentants élus, le décompte des voix des représentants présents ou représentés est effectué.

Le quorum nécessaire à la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire est atteint. Celle-ci peut donc valablement se tenir et statuer :

40 voix sur 70 (soit 57 %) et 6 départements sur 12 sont présents (soit 50 %).

### **L'Assemblée Générale Extraordinaire débute à 10 h 00.**

Le Président ouvre la séance et rappelle le point inscrit à l'ordre du jour. Il précise que le projet de modification des statuts a été préalablement adressé par courriel à l'ensemble des comités départementaux de la Ligue.

Le Président rappelle les modifications sur lesquelles l'assemblée est appelée à voter et en présente les principaux éléments :

- ➔ Possibilité de mettre en place une co-présidence pour diriger la Ligue ;
- ➔ Possibilité d'élargir le Comité directeur de 6 à 12 membres.

Il donne ensuite la parole au Secrétaire, qui procède aux votes.

- Concernant la possibilité de mettre en place une co-présidence

Résultat du vote : 3 voix contre – 37 voix pour.

### **La proposition de modification des statuts est adoptée à la majorité.**

- Concernant la possibilité d'élargir le Comité directeur de 6 à 12 membres.

Résultat du vote : 40 voix pour.

### **La proposition de modification des statuts est adoptée à l'unanimité.**

Le Président propose ensuite que l'assemblée fixe une date pour la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et Élective.

Après discussion, la date du dimanche 31 mai est retenue. Le Président soumet cette proposition au vote.

Le Secrétaire procède au vote.

Résultat du vote : 7 abstentions – 33 voix pour.

### **La date proposée est adoptée à la majorité.**

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été traité, le Président clôt l'Assemblée Générale.

La séance est levée à 10h50

Fait à Lussac le 8 mars 2025

M Barrère Stéphane  
Président



M Guerry Mathieu  
Secrétaire

